

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
04 66 48 25 24

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023
ID : 048-214800567-20230919-DE2023__35-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 19/09/2023
date de convocation : 14/09/2023

n° de délibération : DE2023 - 35

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Biens de section : plan de financement

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle la délibération n°DE2023-35 du 19/09/2023 « Biens sectionnaux : convention de concours technique avec la SAFER » qui approuve la signature de la convention avec la Safer, ses missions d'étude foncière, de spécialisation des enjeux fonciers globaux et d'expertise juridique globale, ainsi que son coût financier.

Madame le Maire propose la mise en place du programme « Biens de section » et la définition de son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la création du programme « Biens de section » ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 2 500 €
Conseil Départemental : 1 500 €
Fonds propres : 1 000 €

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une aide financière à hauteur de 1 500 € ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL